



**FICHE DE CANDIDATURE
PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
OFFRE DE FORMATION CONTINUE**

2022

**À transmettre par voie hiérarchique à votre direction interrégionale (voir plus bas)
qui transmettra à l'ENPJJ**

en respectant la date limite de réception des candidatures figurant sur la fiche de présentation

N'oubliez pas :

- De respecter la date limite de réception des candidatures (Retour des fiches validées en PTF et au SC)
- De renseigner toutes les rubriques.
- Que s'inscrire à une formation est un engagement.
- De prendre vos dispositions, dès réception de votre convocation, afin de participer à l'intégralité de la formation, en veillant notamment au respect des horaires indiqués.

INFORMATIONS (à remplir lisiblement)

Mme M.

N° Harmonie / Matricule :

NOM de famille : NOM d'usage :

Prénom : Date de naissance :

Date d'entrée à la PJJ : Année de titularisation :

Fonctions et missions actuelles :

Depuis : moins d'1 an de 1 à 3 ans plus de 3 ans

Grade : Titulaire Contractuel

Adresse professionnelle (dénomination du service, adresse, ville et code postal) :

Adresse de l'unité d'affectation (si différente) :

DIR de rattachement (Ou ENPJJ / Ou AC) :

Courriel professionnel : Tél. :

- Intitulé et numéro (le cas échéant) du stage de formation :

Organisateur (Site central (Pôle gouvernance ou Pôle Interventions Éducatives) ou PTF) :

Date(s) :

- Origine de la demande :

Le supérieur hiérarchique L'agent Les deux parties

T1 (adaptation immédiate au poste de travail) T2 (adaptation à l'évolution prévisible des métiers)

T3 (développement des qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications)

Niveau de formation ou information sur ce thème :

Pas de connaissance Connaissances à approfondir Bonnes connaissances

Demande correspondant à un besoin exprimé dans le compte-rendu d'entretien professionnel (CREP)

- VOS MOTIVATIONS ET VOS ATTENTES POUR PARTICIPER À CETTE PRÉPARATION :

- AVIS MOTIVÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT (N+1) :

PRÉNOM, NOM, FONCTION DATE ET VISA

**- DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE (DIR) :
SI PROFESSIONNEL DE L'ENPJJ OU DE L'AC, DÉCISION DU N+2 :**

PRÉNOM, NOM, FONCTION DATE ET VISA

Coordonnées pour l'envoi des fiches d'inscription (professionnels des directions interrégionales) :

- | | |
|---|--|
| - Direction interrégionale Centre-Est : | - formation.dirpjj-centre-est@justice.fr |
| - Direction interrégionale Grand-Centre : | - formation.dirpjj-grand-centre@justice.fr |
| - Direction interrégionale Grand-Est : | - formation.dirpjj-grand-est@justice.fr |
| - Direction interrégionale Grand-Nord : | - formation.dirpjj-grand-nord@justice.fr |
| - Direction interrégionale Grand-Ouest : | - formation.dirpjj-grand-ouest@justice.fr |
| - Direction interrégionale Île-de-France Outremer : | - formation.dirpjj-idf-om@justice.fr |
| - Direction interrégionale Sud : | - formation.dirpjj-sud@justice.fr |
| - Direction interrégionale Sud-Est : | - concours.dirpjj-sud-est@justice.fr |
| - Direction interrégionale Sud-Ouest : | - srh.dirpjj-sud-ouest@justice.fr |

[Coordonnées complètes](#) du site central et des PTF